



namiques, ils s'identifient dans la marche, la course, le saut, le saisissement, le lancer, la reptation, la roulade, le grimper, etc.) et posturaux (statiques, ils s'identifient dans le fléchissement, le « pencher », les mouvements de rotation de bras, le « plier », élever, étendre, etc.).

LES OBJECTIFS ET CONTENUS

À l'école maternelle (5-7 ans), les activités motrices permettent de développer les capacités sensori-perceptives (visuelles, auditives, tactiles), d'analyse et de sélection des informations. Un second niveau d'objectifs comprend la construction de capacités de coordination relatives au choix et à la régulation du mouvement, à sa direction, à son contrôle.

À l'école élémentaire, jusqu'à 11 ans, les capacités sont organisées en quatre thèmes :

- perception, connaissance et conscience du corps,
- coordination oculo-manuelle et segmentaire,
- organisation spatio-temporelle,
- coordination dynamique générale.

DES INDICATIONS DIDACTIQUES

La programmation des interventions didactiques tiennent compte du niveau de chaque élève au moment de son entrée à l'école. Les évaluations initiales sont facilitées par les indications données par la famille, l'école maternelle fréquentée ou les services sanitaires du territoire.

Les activités motrices, pour être fonctionnelles et influencer de façon positive sur toutes les dimensions de la personnalité, doivent être pratiquées de façon ludique, variée, polyvalente, active, au cours d'interventions d'une durée convenable et avec des différenciations significatives selon les âges. On se réfère à la vaste gamme de jeux moteurs, fruit de la motricité spontanée et naturelle des enfants en puisant soit dans l'expérience vécue, soit dans l'authentique tradition populaire, en utilisant des jeux symboliques, d'imitation, d'imagination, etc. (voir encadré). Le jeu est toujours à solliciter et à exploiter dans toutes ses formes et modalités. Le devoir de l'enseignant est de programmer et suggérer les formes les plus adaptées à la réalisation des objectifs visés. Pour les plus âgés, la réalisation des niveaux d'autonomie adaptés est liée à la richesse des expériences éducatives, à l'étendue des bases motrices, à l'ensemble des capacités de coordination acquises. Dans une perspective réellement formatrice, ils profitent de toute les activités po-

lyvalentes (parcours, circuit, etc.), des jeux d'équipe avec règles fixes ou déterminées (quatre portes, mini-basket, mini-volley, mini-handball, etc.) ou bien des activités sportives significatives (pré-athlétiques, gymniques, aquatiques, etc.).

Cela ne doit pas constituer un prétexte pour une orientation prématurée vers les disciplines sportives ou une expérience scolaire épisodique exceptionnelle mais, au contraire, s'organiser com-

me une intervention éducative spécifique visant à saisir les véritables enjeux sociaux et culturels du sport.

L'évaluation, à travers l'observation systématique du comportement moteur des élèves, prend en compte les niveaux de départ, les situations expérimentées et les différents rythmes de développement individuels. Les interventions, par rapport aux contenus, aux instruments et à la durée sont adaptées aux possibilités et aux nécessités effectives de chaque élève.



LA RUZZOLA

Ce jeu sportif traditionnel se pratique sur un terrain accidenté et légèrement en pente avec un disque de bois, la ruzzola. Son diamètre est d'une trentaine de centimètres et son épaisseur de cinq à sept centimètres. Le joueur enroule une cordelette sur la circonférence de la roue, comme pour une toupie, l'autre extrémité étant retenue par un anneau à son doigt. Si la cordelette est enroulée en sens contraire des aiguilles d'une montre, elle imprime à la ruzzola une rotation en sens opposé qui l'éloigne du joueur.

Le vainqueur est celui qui parvient à faire rouler sa ruzzola sur la plus grande distance.

Selon les régions, le nom (rouletta, cornichon, crino) et les dimensions de la roue peuvent varier : depuis treize cm pour les plus petites, les plus grandes pouvant peser plus de deux kilos. C'est alors un véritable jeu de force et d'adresse.

Illustration extraite de *l'Enciclopedia dei giochi*, Ed. Utet reproduisant un dessin de Mitelli (1702).

LE PARTENARIAT AVEC LES CLUBS SPORTIFS

Les associations sportives privées, y compris celles qui s'occupent de la natation, qui veulent intervenir dans les écoles pendant l'horaire scolaire, présentent un projet avec les objectifs éducatifs, la méthodologie et les contenus de leur activité, éventuellement en s'appuyant sur celui des sociétés sportives nationales.

Les activités doivent être gratuites pour les élèves, ce sont les mairies, les associations ou des organismes privés qui s'occupent des aspects financiers (parfois, des parents d'élèves peuvent donner de l'argent à la direction didactique sous forme de donation).

Les intervenants ont une qualification reconnue (brevets particuliers pour l'intervention à l'école primaire, diplômes d'éducation physique délivré par l'Institut supérieur d'éducation physique) ou sont en cours de formation.

Pour pouvoir intervenir à l'école, toutes les sociétés sportives doivent avoir l'autorisation du « Collegio dei docenti » (groupe formé par tous les instituteurs de la circonscription) et du « Consiglio di Circolo » (groupe formé par les élus des parents d'élèves, des instituteurs, par le directeur didactique et le secrétaire de la direction didactique).

Pendant le déroulement de ces activités, l'instituteur doit être présent et est responsable des élèves.

Stefania GIRODO GRANT,
Enseignante à Tavagnasco (TO, Italie).

Nous remercions vivement Mme M. Malcotti, école Les Pommaries, Annecy-le-Vieux (74) pour sa traduction.

N.D.L.R. Concernant les programmes pour l'école primaire en Italie, instructions officielles du 12 février 1985, voir EPS 1 n° 44.